

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>22</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>24</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>2</b>

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heures et trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 28 mars et 4 avril 2025

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHARRIERE, SERRANO, BOUTIER, LECOQ, PACIONI, CHAUVET, QUERCI et PONSY  
Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, BOUCHET, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR.

**ABSENTS** : Mesdames CHARRIERE, BARTHELEMY, MORIN, EPAUD et SERIO

**PROCURATIONS** : de Madame CHARRIERE à Madame BOISSET, de Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

**Délibération n° 04-04-2025 : Convention de partenariat pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines entre Nîmes Métropole et la commune de Clarensac pour l'année 2025**

Madame Krawczyk, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2025-01-055 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2025, laquelle a approuvé les termes de la convention de partenariat avec les communes membres portant sur l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour l'année 2025,

Vu le règlement interne à Nîmes Métropole concernant les concours d'abrivado en 2025,

Considérant le projet de partenariat entre Nîmes Métropole et les Communes membres pour la programmation de manifestations valorisant les pratiques en traditions dans les domaines taurins en 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Associations, Sports, Culture et Traditions réunie en date du 17 mars 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **Article 1** : D'approuver la convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune de Clarensac pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions taurines pour l'année 2025,
- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

Fait à CLARENSAC, le 10 avril 2025

Le Maire  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le